

La classe ULIS

ou quelle place pour les enfants en situation de handicap à l'école ?

Florence Lavault
Classe Ulis - Mulhouse

Comment suis-je arrivée dans un dispositif Ulis ?

J'ai découvert à la rentrée de cette année l'enseignement en Ulis (acronyme pour Unité Locale d'Inclusion Scolaire) après de nombreuses années passées principalement en cycle 3. Pourquoi j'ai demandé un tel poste ? Principalement parce que j'ai constaté dans mes classes de ces dernières années une explosion de cas d'enfants avec des troubles plus ou moins sévères de l'apprentissage ou du comportement et que dans une classe de 28 élèves, je n'avais pas assez de temps pour répondre à chacun à la hauteur de ses besoins. Il me fallait un autre cadre scolaire pour imaginer d'autres réponses possibles...

J'ai alors pensé que l'enseignement spécialisé proposait des outils et des solutions que je devais découvrir et ce dans un cadre plus adapté, puisque l'effectif est limité à 12 élèves. J'ai donc effectué le grand saut... Quelques mois plus tard, j'ai effectivement le sentiment que si j'avais commencé par-là plus tôt, j'aurais compris plus vite et plus de choses. Je me dis aussi que si j'avais eu une plus grande pratique de la maternelle, avant d'entrer en Ulis, cela m'aurait bien aidée. Je vais m'en expliquer mais d'abord quelques repères sur la place du handicap à l'école et le concept d'inclusion, différent de celui d'intégration.

6

D'où vient le concept d'Ulis ? Quelques repères...

La reconnaissance du droit des personnes en situation de handicap à avoir une place pleine et entière dans la société est récente : 2005. Le vote de cette loi constitue un changement de regard de société, notamment en précisant dans la définition du handicap que celui-ci résulte d'une situation de restriction à la vie en société subie par la personne dans son environnement. En conséquence c'est la société qui doit modifier l'environnement pour favoriser l'inclusion.

« La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le code de l'éducation le concept d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

À compter du 1^{er} septembre 2015, qu'ils soient situés dans une école, un collège ou un lycée, les dispositifs de scolarisation des établissements scolaires destinés aux élèves en situation de handicap sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). (...) Les Ulis, dispositifs ouverts, constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique.

Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements. » (BO du 27 août 2015)

Par ailleurs il faut savoir que le nombre d'enfants porteurs de handicap et scolarisés a doublé en 10 ans et qu'ils étaient déjà plus de 330 000 en 2014, dont plus de la moitié en classe ordinaire.

Nous voyons que nous sommes tous concernés : que les enfants soient en attente de diagnostic, qu'ils soient assis toute l'année dans nos classes avec une AVS à mi-temps ou qu'ils viennent en inclusion lorsqu'ils bénéficient de l'Ulis. Cela questionne forcément l'organisation pédagogique de chaque enseignant. Et on voit bien que l'enseignement frontal en « classe-autobus » ne va pas bien fonctionner... alors n'est-ce pas l'occasion, plus que jamais, de se tourner vers les pédagogies dites « nouvelles », avec une autre relation à l'enfant, où la manipulation, l'expérimentation sont au cœur de l'enseignement ? N'est-ce pas une chance à saisir pour l'école toute entière ?

Quelle différence entre intégration et inclusion ?

Depuis 2005, on ne parle plus d'intégration mais d'inclusion pour désigner la scolarité des enfants handicapés à l'école ordinaire.

Les pratiques intégratives sont tout à fait suffisantes et pertinentes pour les enfants dont le handicap, s'il est compensé (comme une déficience sensorielle ou motrice) n'entrave pas un parcours scolaire ordinaire. Elles fonctionnent parfaitement lorsque l'écart entre les besoins de l'enfant à besoins particuliers et ceux des autres enfants considérés comme « dans la norme » n'est pas trop important, notamment du point de vue cognitif.

Plus l'écart est important, plus la situation est difficile à gérer pour les enfants comme pour les enseignants, les parents et les professionnels accompagnateurs.

L'école inclusive suppose de partir des besoins des élèves et de les prendre en compte dans un cadre ordinaire. « Ordinaire » prend alors un tout autre sens que « même enseignement pour tous ». Il s'agit de trouver un dispositif dont les adaptations seront rendues normales... parce que s'adressant à tous les élèves. (Pour approfondir cette question je propose d'aller entre autres sur le site www.enfant-different.org, où j'ai relevé ce dernier paragraphe).

Plus concrètement...

Un dispositif Ulis (et pas une « classe », attention !) ce sont donc en principe 12 élèves, de la sortie de maternelle jusqu'à l'entrée au collège, souvent avec au moins un an de retard, donc de 7 à 12 ans, manifestant principalement des troubles des fonctions cognitives, des troubles du langage et des apprentissages ou des troubles envahissants du comportement (dont l'autisme). Ces enfants sont inscrits chacun dans une classe de référence, qu'ils rejoignent à différents moments de la semaine dits « d'inclusion » en fonction de leurs facultés et du projet individuel : des rituels d'accueil, du sport ou des arts, parfois des manipulations en maths, ou de la compréhension... C'est aussi libre et divers que les besoins des enfants et les propositions de leur enseignant(e). Avec l'Ulis on peut faire vraiment du sur-mesure ! C'est en fait un lieu de regroupement pour répondre à certains besoins, un peu comme en UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) où les primo-arrivants se regroupent pour apprendre la langue française.

Le coordinateur (enseignant d'Ulis) assure les enseignements « adaptés », envoie et récupère à chaque instant des enfants en inclusion. L'emploi du temps est une vraie « usine à gaz » qui

change tout le temps ! De plus on travaille généralement en ateliers tournants, avec l'aide d'une AESH collective (accompagnant les élèves en situation de handicap), à la manière de la maternelle, sauf que le contenu des ateliers n'est pas le même. L'objectif principal est de permettre aux enfants de pouvoir se « débrouiller » en société, donc de connaître les usages sociaux mais aussi d'apprendre à lire et à compter. Il importe que chacun se sente « reconnu » par ses pairs afin qu'il puisse se construire socialement.

Les niveaux scolaires vont de moyenne section au CE2 pour les meilleurs qui pourront alors intégrer une SEGPA si l'autonomie physique et psychologique est au rendez-vous : dans ce cas-là, ils quitteront le champ du handicap pour entrer dans celui de la simple « grande difficulté scolaire », qui nécessitera aussi des adaptations pédagogiques, mais ne relevant plus de l'enseignement spécialisé. La plupart poursuivront en Ulis Collège, quelques-uns auront besoin d'un dispositif plus médicalisé et iront en IME. Les collègues qui opèrent dans ces structures, comme en Ulis école, ont validé le diplôme d'enseignant spécialisé (CAPPEI) ou sont, comme moi, des enseignants « ordinaires ».

J'ai eu la chance d'avoir 4 journées de formation au bout d'un mois. Mais c'est quand même bien peu. Souvent cette année j'ai eu l'impression que le seul aspect Freinet de ma pratique, c'était mon propre tâtonnement quotidien ! J'ai testé plusieurs plans de travail, et plusieurs organisations de groupes avant de stabiliser l'emploi du temps et les principales routines.

C'est un travail collaboratif de l'ensemble des acteurs, familles, enseignants, AESH, intervenants extérieurs (SESSAD : service d'accompagnement des enfants en situation de handicap, orthophonistes, psychomotriciennes, etc) et... enfants, autour de l'enseignant référent et sous le co-pilotage du directeur et de l'IEN, qui doit construire le projet éducatif comme un projet global. Ici, moins qu'ailleurs, l'apprentissage ne peut être déconnecté de la personnalité, des capacités de l'apprenant, lesquelles interfèrent constamment, l'hypersensibilité de ces enfants-là étant souvent une caractéristique majeure. Sur le terrain, évidemment rien n'est simple et c'est chaque fois un vrai défi à relever. Pourtant je me dis souvent que tous les élèves devraient bénéficier du même regard : partir de ce qu'ils sont vraiment pour les emmener le plus loin possible. Mais peut-être justement que ce sont les enfants en situation de handicap qui feront évoluer l'école et au-delà la société, qui sait ?

L'analyse des besoins et l'évaluation des compétences de l'élève en situation de handicap sont donc déterminantes. C'est le rôle de GEVA-Sco, le dossier institutionnel de base rempli la première fois par l'enseignant, très souvent en maternelle, faisant la première demande auprès de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Là je salue le travail des collègues en maternelle qui se sentent souvent bien seuls face aux difficultés générées par le handicap en classe alors qu'il n'est pas encore diagnostiqué et qui doivent accompagner, convaincre des familles parfois dans le déni. Par la suite le GEVA-Sco est rempli chaque année par le coordinateur ou la coordinatrice Ulis. Il donne toutes les précisions requises sur les compétences de l'enfant, y compris les compétences relationnelles, le repérage spatial et temporel, la motricité, bref tout ce qui permet l'autonomie d'une personne, au regard des capacités d'un enfant du même âge. Ce dossier précise aussi les adaptations à envisager, notamment l'emploi du temps, les intervenants spécialisés, etc. Il est la référence pour le PPS (Projet personnalisé de scolarisation) et est rediscuté une fois par an en ESS (équipe de suivi scolaire) pour re-préciser les acquis, moduler les adaptations, fixer les objectifs de l'année à venir.

Cette analyse n'exclut pas les bulletins où figurent en principe les compétences attendues pour sa classe d'âge et qui laisseraient apparaître l'écart à la norme. Se pose alors le problème du ressenti de ces enfants, qui risque de détruire leur très fragile estime de soi, alors qu'ils sont confrontés à la difficulté depuis leur entrée à l'école. Personnellement, je préfère utiliser uniquement l'évaluation positive, à savoir décliner simplement les compétences atteintes, à la manière de ce qui se fait en maternelle.

Par conséquent j'ai choisi deux stratégies : d'une part, chaque fois que le LSU (livret scolaire unique) me permet d'afficher une compétence travaillée et plus ou moins réussie par l'élève, même s'il s'agit d'une compétence de cycle 2 pour un élève de 11 ou 12 ans, je l'édite et précise ce qui est réussi ou encore difficile pour lui dans le commentaire. Naturellement la limite est que le logiciel ne permet pas d'afficher les compétences de cycle 1. Or plusieurs élèves d'Ulis ont un niveau de moyenne ou grande section, dans au moins un domaine. Je complète cette évaluation, institutionnelle et donc incontournable, même si elle ne me convient pas, par un « cahier de progrès ». Il contient une série de « ceintures » inspirées de la pédagogie institutionnelle pour chaque domaine et que je complète au fur et à mesure

des progrès constatés en travaillant avec eux en atelier ou suite à un travail fait en autonomie. Ce référentiel me permet aussi d'expliquer aux enfants comme à leurs parents ce qu'ils sont en train d'apprendre, sur quoi ils peuvent s'appuyer et le chemin qui reste à faire, fixant ainsi des objectifs d'étape.

En Ulis, on utilise généralement aussi un autre document personnalisé qui permet de cerner le projet mis en place pour chaque élève dans le va-et-vient de l'enfant entre le dispositif Ulis et sa classe d'inclusion : c'est le projet individuel. Il est librement conçu par le coordinateur Ulis mais peut faire naturellement l'objet de concertations entre plusieurs enseignants. A partir des évaluations diagnostiques et des observations de l'enfant en début d'année scolaire, alimenté aussi par les informations et retours des collègues des classes d'inclusion, ce projet individuel permet de fixer notamment les objectifs à court et moyen terme, définir les temps d'inclusion et les domaines d'apprentissage concernés, ainsi que les modalités matérielles (déplacements, supports, aides). La communication avec les collègues et les retours des enfants bien sûr sont essentiels pour faire évoluer constamment le projet et rester au plus près des besoins des enfants tout en leur offrant le maximum de possibilités d'apprentissages mais surtout de participation à la vie de la classe de référence. A l'école Matisse, en plus des échanges informels et ô combien précieux au détour des couloirs, nous organisons deux temps de rencontre et de bilan des inclusions avec tous les collègues concernés : en janvier et en juin où l'on prépare aussi la rentrée suivante.

Evidemment, il y a l'idéal vers lequel on tend et... la réalité avec ses hauts et ses bas. Toujours est-il que ces documents structurent et revivifient la réflexion sur les objectifs personnalisés, atteignables et sur l'organisation pédagogique qui va permettre de les atteindre. Le degré d'inclusion est forcément fonction d'un ensemble de facteurs aussi liés à l'enfant, ses aptitudes, ses craintes, ses attentes, son degré d'autonomie, sa fatigabilité... qu'à l'enseignant : son style d'enseignement, son cheminement personnel et professionnel par rapport à la problématique du handicap ou tout simplement l'espace physiquement disponible, notamment dans les classes dédoublées et dont l'espace a été aussi divisé par deux par une cloison. Connaître à l'avance les personnalités des uns et des autres ainsi que les contraintes matérielles permet évidemment de choisir au mieux la classe d'accueil et de référence... et augmente considérablement les chances de réussite du projet !

J'ai pu cependant observer que l'inclusion fait partie de la culture d'école : elle s'installe peu à peu. J'ai la chance de faire partie d'une école ouverte et bienveillante à l'égard des enfants d'Ulis. Il existe un créneau commun d'inclusion qui permet aux coordinateurs Ulis de co-intervenir dans les classes. Quelques enfants sont inclus un moment chaque jour. Le regard des enseignants est le plus souvent positif, valorisant et encourageant. Les autres enfants peuvent endosser le rôle d'accompagnant, de tuteur, de protecteur. Souvent ce sont eux qui rappellent le moment d'inclusion et leur présence donne tout son sens au dispositif. Dans d'autres écoles, surtout là où il y a eu une ouverture nouvelle d'une Ulis, l'idée d'inclusion fait encore peur et il y a plus de réticences. Ce que je comprends très bien car j'aurais été dans la même crainte il y a encore peu de temps...

Et pourtant quand je mesure maintenant ce que cette diversité apporte, je me dis que non seulement Freinet aurait largement approuvé ce tournant vers une société plus inclusive mais aussi que ses outils peuvent être des atouts pour permettre à tous les enfants, quels que soient leurs besoins particuliers, de se construire dans l'altérité. C'est d'ailleurs ce que je voulais aussi vérifier en prenant ce type de poste.

Qu'en aurait pensé Freinet ?

C'est sans doute confrontés à des situations difficiles, face à des enfants qui "n'entraient pas dans le moule" que les grands pédagogues comme Freinet ont été amenés à imaginer des pratiques

qui respectent mieux la différence de chacun, écoutent l'enfant, ses besoins, ses atouts et ses faiblesses, ses goûts et ses rythmes, sa forme originale d'intelligence et de communication. Je n'ai pas trouvé de propos de Freinet concernant les situations de handicap. Peut-être parce qu'il ne voyait que des enfants dans leur diversité et pas une catégorie d'enfants à part. En ce cas l'inclusion était naturelle...

La pédagogie Freinet me semble particulièrement indiquée pour prendre en compte la diversité des besoins en Ulis comme en classe ordinaire car elle s'appuie sur l'écoute et recherche avec chaque enfant une relation authentique. Ses outils et pratiques permettent de partir des besoins de l'enfant et donc de le respecter dans ce qu'il est, sans chercher à imposer une norme. D'ailleurs les classes Freinet sont généralement des classes multi-âge, gommant ainsi la norme de développement associée à un âge donné et favorisant l'entraide, l'enseignement mutuel. Enfin le tâtonnement expérimental me paraît particulièrement adapté à des enfants qui ont des grandes difficultés pour conceptualiser.

A ce stade-là, j'ai envie et besoin d'échanger sur ces aspects pédagogiques avec le groupe départemental. C'est pourquoi je profite d'une rencontre « carte blanche à... » pour proposer ce sujet aux collègues du groupe afin que nous puissions mutualiser des outils issus de la pédagogie Freinet qui permettent de prendre en compte tous les enfants, selon leurs besoins.

La rencontre aura lieu le 18 mai.